



AVIS PUBLIC

Assemblée publique

Conformément à l'article 126 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre A-19.1), avis public est, par les présentes, donné de ce qui suit :

1 Lors de la séance que son Conseil a tenue le 19 mars 2019, le Conseil de la Ville de Trois-Rivières a adopté le projet de règlement n° 40/2019 modifiant le Règlement sur la construction, sur la sécurité incendie, sur les branchements de service et sur diverses autres matières afférentes (2007, chapitre 169) afin d'abroger les normes particulières de construction pour les résidences supervisées.

2 Ce projet de règlement affecte tout le territoire de la Ville de la manière ci-dessous décrite.

DISPOSITION # 1

Objet :

- Retirer du règlement de construction les dispositions relatives aux normes particulières de construction applicables aux résidences supervisées, plus spécifiquement, celles applicables aux résidences pour personnes âgées et aux résidences supervisées autres que les résidences pour personnes âgées.

Zones visées :

L'ensemble du territoire de la ville de Trois-Rivières.

3 Au cours d'une assemblée publique qui se tiendra **mardi le 16 avril 2019** à **18 h 00**, à la salle du Conseil de l'hôtel de ville de Trois-Rivières, un membre du Conseil de la Ville expliquera ce projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer sur celui-ci.

4 Ce projet de règlement ne contient aucune disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

5 On peut obtenir des informations sur la nature des modifications envisagées au Règlement sur le zonage (2010, chapitre 26) de la Ville de Trois-Rivières, en s'adressant, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 30, à la :

Direction de l'aménagement et du développement urbain
Ville de Trois-Rivières
4655, rue Saint-Joseph
C.P. 368
Trois-Rivières (Québec) G9A 5H3
Téléphone : 819 372-4626
Courriel : urbanisme@v3r.net

6 On peut consulter au bureau de la soussignée, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 30 le projet de règlement n° 40/2019;

Trois-Rivières, ce 3 avril 2019

M^e Marie-Michèle Lemay, assistante-greffière